



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 4 décembre 2015

N° 632



Santé publique

Les dépenses de santé dans les Pays de la Loire : 9,7 milliards d'euros (+ 2,6 % sur un an)

L'Agence régionale de santé (ARS) s'est engagée à « *maîtriser l'évolution des dépenses de santé tout en contribuant à une protection maladie solidaire et équitable de qualité* ». Dans un document de quatre pages, elle donne « *une vision synthétique de la répartition et de l'évolution des dépenses de santé dans la région pour l'exercice 2014* ».

La population ligérienne correspond à 5,6 % de la population française et les dépenses de santé dans les Pays de la Loire, qui s'élèvent à 9,7 milliards d'euros en 2014, ne constituent que 5,0 % des dépenses nationales. L'ARS fournit un autre indicateur favorable : les dépenses par habitant sont évaluées à 2 618 euros, contre 2 953 euros en France.

Par contre, dans les Pays de la Loire, les dépenses de santé ont augmenté de 2,6 % sur un an. Les soins de ville (42 % du total des dépenses) ont progressé de 3,6 %. Les versements aux établissements et services médico-sociaux (12,8 %) augmentent eux-mêmes de 2,3 %. Les dépenses des établissements de santé (38,3 %) sont les plus importantes avec les soins de ville, mais leur hausse est plus modérée (+ 1,3 %).

Sur les 9,7 milliards d'euros, la santé publique ne représentent que... 0,4 % ! Soit tout de même 38,7 millions d'euros, ce qui correspond à 11 euros par habitant. Cependant, l'ARS souligne qu'elle n'est pas le seul opérateur dans ce domaine. Elle mentionne ainsi les dépenses de santé au travail pilotées par la Direccte ⁽¹⁾ ou les dépenses de santé scolaire relevant du Rectorat.

Pour les soins de ville (premier poste de dépenses), les médicaments représentent à eux seuls 1 086 millions d'euros, devançant les honoraires privés (médecins, sages-femmes, dentistes) avec 1 058,5 millions d'euros, puis les indemnités journalières (750,1 millions d'euros).

Concernant les établissements et services médico-sociaux, ceux pour les personnes âgées mobilisent 633,7 millions d'euros, et ceux pour les personnes handicapées 500,5 millions d'euros.



Énergie

Mais EDF n'a plus le monopole...

L'information publiée dans le *CÉAS-point-com* n° 630 du 20 novembre 2015 pouvait prêter à confusion. Comme l'a fait remarquer un lecteur, les données publiées concernaient EDF, laquelle entreprise n'a plus le monopole de la production de l'électricité en France.

En effet, le marché de la production d'électricité est marqué par l'ouverture progressive à la concurrence pour se conformer aux directives de l'Union européenne. Cependant, EDF occupe toujours une position très majoritaire, et donc, de ce fait, la production nucléaire également (tous produc-

(1) – Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Archives

« En 2014, on dit "Madame le Maire" dans 17% des communes mayennaises »

Politique

> Élections et personnalités politiques en Mayenne

« Partir à la découverte et se laisser conter... Les retables du Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne »

Histoire et patrimoine

> La Mayenne, ses lieux d'archéologie, d'art et d'histoire

« La construction en pan de bois au Moyen Âge et à la Renaissance. Laval apporte sa contribution à l'archéologie du bâti »

Histoire et patrimoine

> La Mayenne, ses lieux d'archéologie, d'art et d'histoire

« Ils sont peintres, sculpteurs ou photographes. Changé, ville d'artistes ? »

Histoire et patrimoine

> La Mayenne, ses lieux d'archéologie, d'art et d'histoire

teurs confondus, cette dernière représente 77 % de la production nette d'électricité en France en 2014). Les principaux concurrents d'EDF sont Engie (anciennement GDF Suez), E.ON, Poweo Direct Énergie...

Il convient de distinguer la production et le transport d'électricité. Réseau de transport d'électricité (RTE) gère le réseau à très haute tension (THT) et haute tension ; Électricité Réseau Distribution France (ERDF) gère la distribution à moyenne et basse tension. Il s'agit de deux filiales d'EDF à 100 %. D'autres distributeurs (régies municipales, sociétés d'économie mixte...) assurent environ 5 % de la distribution. Des producteurs sont également fournisseurs (ou commercialisateurs) : plus de vingt sociétés de commercialisation sont présentes sur le marché français, dont des fournisseurs d'« électricité verte ».



À vos agendas

Jeudi 10 décembre, à Mayenne Les préjugés à l'égard des pauvres

Le jeudi 10 décembre, à 20 h, dans les locaux du Mémorial des déportés de la Mayenne, 23 rue Ambroise-de-Loré, à Mayenne, l'association organise une table ronde sur : « Les préjugés à l'égard des pauvres », avec la participation de Julien Favrot, de la Ligue de l'enseignement et du collectif Unissons nos différences, et de Gérard Bodinier, d'ATD Quart-Monde.

Entrée gratuite, dans la limite des places disponibles.

Réservation recommandée au 02 43 08 87 35.



Mercredi 16 décembre, à Laval Le développement durable

Le mercredi 16 décembre, de 18 h à 19 h 30, à la Maison de quartier des Fourches, 1 place Pasteur, à Laval, les élus du comité de pilotage du Réseau des collectivités mayennaises en marche vers le développement durable (association Synergies) organisent un atelier sur : « Le développement durable », avec la participation de :

- Vincent Restif, adjoint à Pommerieux.
- Maurice Boisseau, maire de Saint-Baudelle.
- Marie-Noëlle Tribondeau, maire de Bierné.
- Florence Brunet-Chauveau, membre du comité d'experts du Comité 21 et du cabinet Altamire.

Au travers de témoignages d'élus, cette rencontre traitera des questions suivantes :

- Comment mettre en œuvre une démarche de développement durable dans un contexte de contrainte budgétaire ?
- Comment faire du développement durable une opportunité pour la collectivité ?
- Comment partager ce type de démarche avec les habitants ?
- Quels sont les exemples d'actions, les retours d'expérience, les conseils à partager ?

Invitation détaillée disponible [ici](#).

S'inscrire [ici](#), avant le 14 décembre.



« Le courage, pour un homme politique, ce serait de s'interroger sur les choix qui ont conduit au krach de 2008 et à la crise de l'euro. Et, à partir de ce diagnostic, de rendre aux entreprises et aux États la capacité juridique de résister à l'emprise des marchés financiers. Le courage, ce serait de réformer l'eurozone dans un sens qui prenne en compte le sort des peuples. Ce serait de remettre les banques au service de l'économie. Ce serait d'interdire ou de taxer les opérations financières spéculatives. Ce serait d'établir une police sociale et fiscale de la concurrence au sein de l'Union européenne. Et, concernant la France, de réformer nos institutions pour combler le gouffre qui s'est creusé entre la population et la classe politico-médiatique. De cesser de traiter le travail comme la variable d'ajustement, pour lui reconnaître la place centrale qui a toujours été la sienne dans la création des richesses et la cohésion de la société. »

Alain Supiot, professeur au Collège de France, « Non, le code du travail n'est pas le problème ! » (débats), *Le Monde* du 15 octobre 2014.